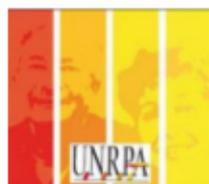




Mobilisation des retraités



Depuis plusieurs années, les 16 millions de retraités de ce pays, du secteur public comme du privé, constatent que leur situation ne cesse de se dégrader. Par dizaines de milliers, les 3 juin et 30 septembre, ils ont montré leur colère et leur détermination à ne pas laisser se poursuivre la dégradation de leur pouvoir d'achat, de leurs droits et garanties en matière de retraite et de protection sociale.

Pour nos organisations, la retraite n'est pas un privilège ou une prestation sociale. Elle est un droit obtenu par le travail et son niveau est directement le résultat des rémunérations perçues pendant la vie professionnelle et le nombre d'années cotisées, corrigé de mesures de solidarité.

Inacceptable que 10 % des retraités vivent sous le seuil de pauvreté, que 7 % des retraités de 60 à 69 ans occupent un emploi en 2012, chiffre qui a doublé depuis 2006. La moitié d'entre eux y sont contraints par le montant insuffisant de leur pension.

Inacceptable, aucune revalorisation des pensions depuis le 1^{er} avril 2013 alors que le pouvoir d'achat des retraités baisse depuis des années du fait de l'augmentation constante des dépenses contraintes et des multiples mesures fiscales (CASA, disparition de la demi-part parent isolé, fiscalisation de la majoration pour 3 enfants, augmentation de la TVA, modification de l'assiette de la CSG, ...). Aujourd'hui trop de retraités, et particulièrement des femmes, sont en dessous du seuil de pauvreté, y compris avec une carrière complète. L'aggravation de la baisse du pouvoir d'achat des retraités ne résoudra en rien les difficultés financières des régimes de retraites, ni ne favorisera le retour de la croissance.

Inacceptables les reports successifs de la mise en œuvre de la loi sur l'adaptation de la société au vieillissement, alors que le reste à charge des personnes en perte d'autonomie ne cesse de croître. Les 0,3 % de la CASA prélevés sur les pensions doivent être intégralement attribués au financement de la perte d'autonomie.

Inacceptable que l'accès aux soins devienne de plus en plus difficile du fait du manque de médecins, des dépassements d'honoraires, du désengagement de la Sécurité Sociale provoquant l'augmentation du prix des compléments santé.

Dans l'immédiat, les retraités revendiquent :

- La fin du gel des pensions et l'amélioration du pouvoir d'achat des retraités avec l'indexation des pensions sur l'évolution des salaires et un minimum de retraite équivalant au SMIC pour tout retraité ayant une carrière complète.
- La mise en œuvre courant 2015 de la loi sur l'adaptation de la société au vieillissement et la prise en charge de la perte d'autonomie par la Sécurité Sociale.
- Le développement et le renforcement des services publics indispensables à une vie digne, en particulier dans le domaine de la santé.

POUVOIR D'ACHAT

STOP au blocage des retraites du régime général, des régimes spéciaux et des régimes complémentaires.

Nous exigeons :

- ✓ Rattrapage de 300 €/mois pour tous les retraités
- ✓ La revalorisation des pensions au 1^{er} janvier indexées sur le salaire moyen
- ✓ Un minimum de retraite égale au SMIC revendiqué à 1 700 €/mois
- ✓ Relèvement des pensions de reversions à 75 % de la retraite initiale
- ✓ Rétablissement de la 1/2 part pour le calcul de l'impôt sur le revenu
- ✓ Exonération fiscale des majorations familiales pour les retraités ayant eu 3 enfants et plus

PERTE D'AUTONOMIE

- ✓ Nous refusons le report de la loi en 2016.
- ✓ nous sommes toujours opposés à la CASA (contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie). Ce prélèvement supplémentaire de 0,30 % payé uniquement par les retraités imposables depuis avril 2013 représente 1 milliard d'euros (en 2 ans) et qui a été soustrait au financement de l'autonomie alors que les EHPAD et les services à domicile souffrent de manque de personnels et qualifiés par manque de financement.
- ✓ Nous exigeons la prise en charge de la perte d'autonomie par la Sécurité sociale.
- ✓ Nous exigeons l'intégration de l'accueil en établissement dans la loi.

RETRAITES COMPLÉMENTAIRES

- ✓ Elles représentent 25 à 60 % du montant des pensions
- ✓ Alimentées exclusivement par des cotisations qui stagnent et qui ont baissé depuis 2009 en raison des bas salaires, l'explosion du chômage et de la précarité.
- ✓ Les pensions de Reversions - dans la négociation des retraites complémentaires, ARRCO et AGIRC le patronat menace de réduire drastiquement le niveau des pensions de reversions. Le gouvernement veut s'appuyer dessus pour remettre en cause l'ensemble des pensions de reversions. Les femmes représentent 92 % des bénéficiaires.
- ✓ Des solutions existent, comme par exemple :
 - Si on appliquait la loi de l'égalité salariale Homme/Femme ce serait 5 milliards dès 2015 et 10 milliards en 2020 qui financeraient le régime général et permettraient d'équilibrer les retraites complémentaires ;
 - Soumettre à cotisation tous les éléments de rémunération (épargne salariale, intéressement, participation...);
 - Faire contribuer les revenus financiers à la même hauteur que les cotisations assises sur les salaires.

SERVICE PUBLIC

- Dans la continuité de la loi Bachelot (Hôpital Patient Santé Territoire) et la mise en place des Agences Régionales de Santé réduisent de manière importante les budgets :
- ✓ Le projet de loi SANTÉ qui vient en débat à l'assemblée Nationale n'est que la continuité de l'austérité au secteur santé.
 - ✓ L'austérité s'appelle « Pacte de responsabilité » qui prévoit 50 milliards d'économie dont 21 milliards ponctionnés sur la Sécurité sociale.
- C'est cela qui menace : la SANTÉ, l'HÔPITAL, la qualité du service public et l'égalité d'accès aux soins et aux prises en charge de tous



BULLETIN DE SYNDICALISATION CGT

- Retraité isolé ?
- Retraités syndiqués ?

NON !
OUI !

POUR DÉFENDRE MES REVENDICATIONS

• Mon pouvoir d'achat • Ma retraite • Ma santé • Mes besoins quotidiens

➤ **Je me syndique à la CGT**

Nom ➤ _____ Prénom ➤ _____

Adresse ➤ _____

Code postal ➤ _____ Ville ➤ _____

Branche professionnelle d'origine ➤ _____

Mail ➤ _____ Tél ➤ _____

Bulletin à retourner à l'UCR CGT - 263, rue de Paris - 93515 Montreuil cedex ou à remettre à un(e) militant(e) Cgt de votre connaissance

Informatique et liberté : En application de la loi du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification pour toute information vous concernant. Ces informations pourront être cédées à des organismes extérieurs, sauf si vous cochez la case ci-contre ☐